

PASSAGE

Rapport du Canada sur l'interdiction des mines terrestres

Automne/Hiver 2001
numéro 13



L'action antimines dans les Amériques

Un survivant apprend
un nouveau métier
(voir page 16)



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada 

Les appuis à l'interdiction des mines terrestres continuent de croître

Pays qui ont formellement adhéré à la Convention d'Ottawa (119 en date du 27 août 2001)

Afrique du Sud	Hongrie	Saint-Marin
Albanie	Irlande	Saint-Siège
Allemagne	Islande	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Andorre	Italie	Sainte-Lucie
Antigua-et-Barbuda	Jamaïque	Salomon (Îles)
Argentine	Japon	Salvador
Australie	Jordanie	Samoa
Autriche	Kenya	Sénégal
Bahamas	Kiribati	Seychelles
Bangladesh	Lesotho	Sierra Leone
Barbade	Liberia	Slovaquie
Belgique	Liechtenstein	Slovénie
Belize	Luxembourg	Suède
Bénin	Macédoine (ex-République yougoslave de)	Suisse
Bolivie	Madagascar	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	Malaisie	Tadjikistan
Botswana	Malawi	Tanzanie
Brésil	Maldives	Tchad
Bulgarie	Mali	Tchèque (République)
Burkina Faso	Malte	Thaïlande
Cambodge	Maurice	Trinité-et-Tobago
Canada	Mauritanie	Togo
Cap-Vert	Mexique	Tunisie
Colombie	Moldavie	Turkménistan
Congo (République du)	Monaco	Uruguay
Costa Rica	Mozambique	Venezuela
Côte d'Ivoire	Namibie	Yémen
Croatie	Nauru	Zambie
Danemark	Nicaragua	Zimbabwe
Djibouti	Niger	
Dominicaine (République)	Nioue	
Dominique	Norvège	
Équateur	Nouvelle-Zélande	
Érythrée	Ouganda	
Espagne	Panama	
Fidji	Paraguay	
France	Pays-Bas	
Gabon	Pérou	
Ghana	Philippines	
Grenade	Portugal	
Guatemala	Qatar	
Guinée	Roumanie	
Guinée-Bissau	Royaume-Uni	
Guinée-Équatoriale	Rwanda	
Honduras	Saint-Kitts-et-Nevis	

Pays qui n'ont pas formellement adhéré à la Convention d'Ottawa (74 en date du 27 août 2001)

* Pays qui ont signé la Convention

Afghanistan	Finlande	Pakistan
Algérie*	Gambie*	Palau
Angola*	Géorgie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Arabie saoudite	Grèce*	Pologne*
Arménie	Guyana*	Russie (Fédération de)
Azerbaïdjan	Haiti*	São-Tomé-et-Principe
Bahreïn	Inde	Singapour
Bélarus	Indonésie*	Somalie
Bhoutan	Irak	Soudan*
Brunéï Darussalam*	Iran	Sri Lanka
Burundi*	Israël	Suriname*
Cameroun*	Kazakhstan	Syrie
Centrafricaine (République)	Kirghizistan	Tonga
Chili*	Koweït	Turquie
Chine	Laos	Tuvalu
Chypre*	Lettonie*	Ukraine*
Comores	Liban	Vanuatu*
Congo (République démocratique du)	Libye	Vietnam
Cook (Îles)*	Lituanie	Yugoslavie (République fédérale de)
Corée du Nord	Maroc	
Corée du Sud	Marshall (Îles)*	
Cuba	Micronésie	
Égypte	Mongolie	
Émirats arabes unis	Myanmar	
Estonie	Népal	
États-Unis	Nigeria	
Éthiopie*	Oman	
	Ouzbékistan	

PASSAGE

Rapport du Canada sur l'interdiction des mines terrestres

Automne/Hiver 2001, numéro 13

Passage : Rapport du Canada sur l'interdiction des mines terrestres est publié par l'Équipe d'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). (ISSN 1495-6950)

Pour recevoir des exemplaires gratuits de *Passage* et d'autres publications du MAECI, contactez :
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Services d'information (SXCI)
125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 CANADA

Téléphone (sans frais) : 1 800 267-8376 Région de la capitale nationale : (613) 944-4000

Télécopieur : (613) 996-9709 Courriel : enqserv@dfait-maeci.gc.ca

Passage est également disponible sur l'internet : www.mines.gc.ca

Photo de la couverture : Michael Simpson/One Sky





Le ministre Manley et Song Kosal, qui a survécu à l'explosion d'une mine terrestre, participent à un débat dans une école secondaire d'Ottawa (Rideau High School) pendant la Semaine canadienne de sensibilisation aux mines.

Denis Drevier

Nous devons poursuivre nos efforts jusqu'à ce que le travail soit accompli

Depuis le milieu des années 90, les pays des Amériques se préoccupent des répercussions des mines antipersonnel sur le plan humanitaire et animent les efforts en vue de s'attaquer globalement à l'impact de des armes.

L'hémisphère occidental a été la première région au monde à faire appel aux mécanismes de la coopération multilatérale pour réclamer l'élimination des mines terrestres à l'échelle de la planète et appuyer le Processus d'Ottawa, et les pays du continent se sont engagés à débarrasser celui-ci des mines.

Depuis les premières interventions consacrées à la question des mines dans les Amériques, des progrès considérables ont été réalisés en vue de trouver une solution à ce problème. Plusieurs États de la région, dont le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Canada, ont annoncé la destruction complète de leurs stocks de mines. Des efforts impressionnants ont été consacrés au déminage, et on peut signaler à cet égard les progrès accomplis le long de la frontière entre le Pérou et l'Équateur, ainsi qu'en Amérique centrale. La mise en place de programmes de sensibilisation aux dangers des mines dans les régions touchées aide à prévenir les comportements à risque élevé. Par ailleurs, les survivants à l'explosion de mines terrestres reçoivent des services plus nombreux et de meilleure qualité, en partie grâce à un programme, parrainé par le Canada, qui vise à faire entendre la voix des survivants et à faire en sorte que leurs points de vue soient entendus à propos des questions qui les préoccupent.

La Troisième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa, qui aura lieu à Managua en septembre 2001,

John Manley, ministre des Affaires étrangères du Canada

permettra aux pays des Amériques de mettre en lumière les efforts déployés par les États eux-mêmes et par les organisations non gouvernementales et internationales en vue d'appliquer la Convention d'Ottawa dans cette région.

Pour sa part, le Canada a appuyé divers programmes à travers le continent : déminage au Pérou, en Équateur, au Honduras et au Nicaragua; aide aux survivants en Amérique centrale; sensibilisation aux dangers des mines en Colombie et au Nicaragua; destruction des stocks dans toute la région. Pour accélérer la mise en application de la Convention dans les Amériques, le Canada appuie, depuis septembre 2000, le « Défi de Managua », lequel vise à offrir une aide plus poussée aux pays désireux de collaborer à la mise en application des dispositions de la Convention avant la Troisième Assemblée des États parties.

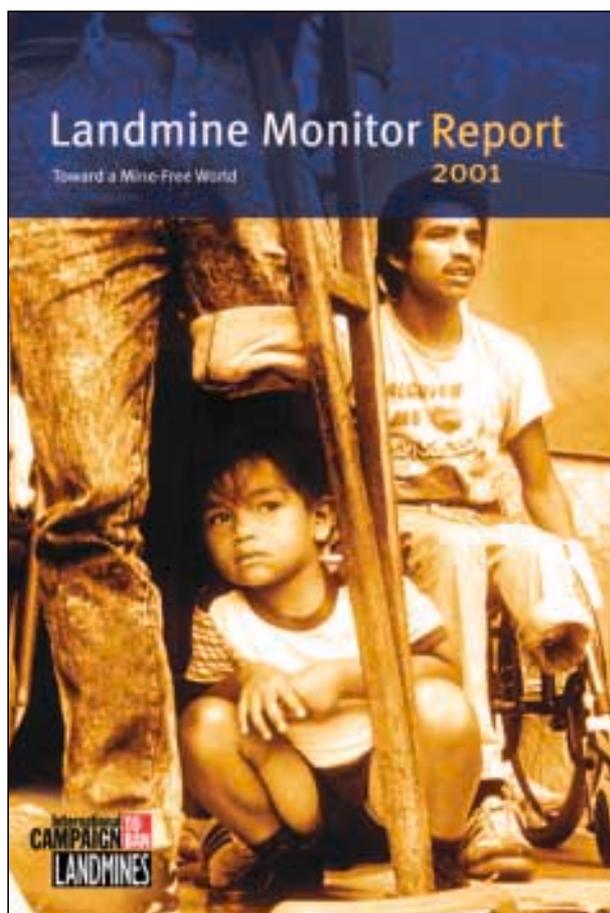
Il ne fait aucun doute que les pays des Amériques sont depuis le début des chefs de file du mouvement pour l'élimination des mines terrestres. Nous devons toutefois poursuivre nos efforts au terme des travaux de la Troisième Assemblée.

Cette rencontre nous offre la possibilité de réaffirmer l'engagement que nous avons pris en ratifiant la Convention d'Ottawa. Je continue à veiller personnellement au succès de la Convention, et je sais que je ne suis pas le seul à affirmer que nos efforts vont se poursuivre jusqu'à ce que le travail soit accompli.

Nous avons franchi de nombreuses étapes dans un esprit de partenariat et avec le précieux soutien de l'Organisation des États américains, mais nous ne devons pas relâcher nos efforts tant que nous n'aurons pas véritablement atteint notre objectif, c'est-à-dire un continent débarrassé de toutes les mines antipersonnel. J'espère vivement que, lorsque nous nous présenterons à la Conférence d'examen de la Convention en 2004, nous aurons atteint cet objectif.

Rendez-vous de la communauté internationale pour évaluer les progrès

La Troisième Assemblée des États parties et les comités permanents de la Convention d'Ottawa



Le rapport de l'Observatoire des mines terrestres pour 2001

doit paraître le 12 septembre, peu avant la Troisième Assemblée des États parties. Ce document de 1175 pages, le troisième à être émis dans le cadre de cette initiative de la société civile internationale, renferme des données sur tous les pays du monde. On peut l'obtenir de la CIMT ou le consulter sur son site Web à l'adresse www.icbl.org/lm

Les représentants de plus de 100 États parties à la Convention d'Ottawa se rencontreront de nouveau dans un pays touché par les mines lorsqu'ils tiendront leur réunion annuelle au Nicaragua en septembre 2001.

C'est en effet à Managua, la capitale, qu'aura lieu la Troisième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa, du 18 au 21 septembre.

En vertu de l'article 11 de la Convention, les États parties doivent se réunir une fois par an jusqu'à la Conférence d'examen de la Convention en 2004. Les participants à ces rencontres se penchent sur les mesures prises pour assurer la mise en application et la réalisation de la Convention, ainsi que sur les travaux des quatre comités permanents d'experts créés par les parties. La Première Assemblée a eu lieu à Maputo, au Mozambique, en mai 1999, tandis que la Deuxième Assemblée s'est déroulée au siège des Nations Unies à Genève en septembre 2000.

Le mandat des comités permanents consiste à

établir un programme de travail pour les périodes qui séparent les rencontres des États parties dans le but de coordonner les efforts en vue de détruire les mines à travers le monde et de faire de la Convention un cadre d'action global pour l'action antimines.

Depuis un an, chacun des quatre comités permanents – Déminage et technologies connexes; Aide aux victimes, réintégration sociale et économique et sensibilisation aux mines; Destruction des stocks; État général et fonctionnement de la Convention – a tenu deux réunions.

Les comités permanents présenteront leurs rapports finals à la Troisième Assemblée des États parties. On nommera à cette occasion de nouveaux coprésidents et corapporteurs chargés d'entreprendre un autre cycle de travaux intersessions qui prendra fin lors de la Quatrième Assemblée.

Voici certains faits saillants des travaux entrepris par les comités en 2000-2001 :



Michael Simpson/One Sky



Nicolas Drouin/ACDI



Bjorn Holmberg/ONU-LIREC

Le Comité permanent d'experts en aide aux victimes, en réintégration sociale et économique et en sensibilisation aux mines :

- a appuyé une initiative visant à renforcer la participation des survivants à l'examen des questions qui les touchent, aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'échelle locale;
- a encouragé la présentation volontaire de rapports au sujet des programmes d'aide aux victimes et le recours au *Portfolio of Victim Assistance Programs* [Répertoire des programmes d'aide aux victimes] pour adapter les ressources aux besoins établis;
- a produit et distribué un document intitulé *Providing Assistance to Landmine Victims* [Aide aux victimes des mines terrestres], dans lequel sont compilés les principes directeurs, les pratiques les plus fructueuses et les méthodes d'aide aux victimes;
- a mis en lumière l'obligation qu'ont les États de soutenir les programmes de réadaptation et de réintégration socioéconomique des survivants et étudié les questions liées aux initiatives de réadaptation professionnelle et de counselling par les pairs.

Le Comité permanent d'experts en déminage et en technologies connexes :

- a passé en revue les travaux liés aux approches socioéconomiques de l'action antimines et à la détection des mines à travers le monde, ainsi que les révisions apportées aux normes internationales des Nations Unies sur le déminage;
- a examiné la mise en place et l'expansion du système de gestion d'information sur l'action antimines;
- a reçu des mises à jour sur les travaux réalisés dans le cadre du programme intégré d'essais et d'évaluation portant sur les technologies d'action antimines.

Le Comité permanent d'experts en destruction des stocks de mines :

- a examiné les moyens de trouver de nouvelles ressources à affecter aux programmes de destruction des stocks;
- a examiné de quelle façon on pourrait améliorer le rôle des Nations Unies vis-à-vis la destruction des stocks;
- a reçu les rapports relatifs aux conférences consacrées à la destruction des stocks qui ont eu lieu à Budapest (Hongrie), Bamako (Mali) et Buenos Aires (Argentine).

Le Comité permanent d'experts sur l'état général et le fonctionnement de la Convention :

- a préparé un guide consacré à la présentation de rapports en vertu de l'article 7 (*Article 7 Reporting Guide*) et créé un Groupe de contact sur l'article 7, chargé de promouvoir un respect plus systématique des obligations relatives à la présentation de rapports qui sont définies dans la Convention;
- a entrepris un examen détaillé des aspects pratiques de l'opérationnalisation des dispositions relatives au respect de la Convention;
- a mis au point un guide destiné à aider les États à adopter une législation conforme à l'article 9 de la Convention.

LE DÉFI DE MANAGUA :

Priorité à l'élimination des mines

En septembre 2000, le ministre de la défense du Nicaragua a invité les responsables du déminage à l'échelle internationale à se joindre à lui à Managua en septembre 2001, à l'occasion de la Troisième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa.

La tenue de cette rencontre sur le continent américain permet de mettre en lumière le problème des mines terrestres dans cette région, de même que les progrès réalisés en vue de le surmonter. Pour continuer sur cette lancée, on a demandé aux pays des Amériques qui ont signé ou ratifié la Convention de relever le « Défi de

Managua ». Les objectifs visés sont les suivants :

- que tous les États de la région parties à la Convention achèvent de détruire leurs stocks de mines antipersonnel avant la rencontre.
- que les pays du continent qui ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée le fassent avant la rencontre de Managua;
- que tous les États des Amériques qui sont parties à la Convention terminent d'ici là la rédaction de leur rapport sur la transparence, qu'ils doivent établir en vertu de l'article 7 de la Convention;

D'importants progrès ont depuis été accomplis vers la réalisation de ces objectifs.

Destruction des stocks de mines

Le Honduras a fini de détruire ses stocks, tandis que l'Équateur, le Pérou et la Colombie se sont engagés à détruire les leurs avant la Troisième Assemblée des États parties. Par ailleurs, les opérations de destruction du Nicaragua sont presque terminées. Le Canada collabore étroitement avec l'Organisation des États américains (OEA) afin d'aider ces pays à relever le Défi de Managua.



Ratification de la Convention

Au moment où était lancé le Défi de Managua en septembre 2000, six États signataires n'avaient pas encore ratifié la Convention d'Ottawa. Le 27 août, l'Uruguay et Saint-Vincent-et-les-Grenadines avaient ratifié le texte, tandis que le Chili et Suriname en étaient aux dernières étapes du processus de ratification; la Guyane avait pour sa part enclenché ce processus.

Rapports soumis en vertu de l'article 7 de la Convention

Les rapports présentés par les États parties décrivent les mesures prises pour appliquer la Convention sur leur territoire et fournissent de précieux renseignements aux personnes et organismes qui s'emploient à atténuer l'impact humanitaire des mines antipersonnel. De plus, ils répondent à l'obligation

qu'ont les États de présenter chaque année des renseignements qui doivent être inscrits au registre des mines antipersonnel de l'OEA (Register of Anti-personnel Land Mines). À cette fin, le Canada a organisé, le 18 mai 2001 à Washington, à l'intention des États membres de l'OEA, une séance spéciale consacrée à la rédaction des rapports soumis en vertu de l'article 7 de la Convention d'Ottawa.

La tenue de cette rencontre sur le continent américain permet de mettre en lumière le problème des mines terrestres dans cette région, de même que les progrès réalisés en vue de le surmonter.

Destruction des stocks de mines au Pérou, le 30 mai 2001.

Bjorn Holmberg/ONU-LIREC

Rapports soumis en application de l'article 7 de la Convention d'Ottawa



Source : Nations Unies
Situation au 27 août 2001

FONDS DU DÉFI DE MANAGUA

Le Fonds du Défi de Managua a été créé à l'issue du séminaire régional sur la destruction des stocks de mines qui s'est déroulé à Buenos Aires en novembre 2000. Il vise à aider les États membres de l'OEA à adopter les technologies et les méthodes les plus appropriées pour la destruction de leurs stocks. Il peut également servir à la surveillance des opérations de destruction et aux mesures de vérification, ainsi qu'à la préparation des rapports prévus à l'article 7 de la Convention d'Ottawa. Le Fonds, administré par l'équipe antimines de l'OEA (Mine Action Team), a reçu 450 000 dollars US du Canada et 75 000 dollars AUS de l'Australie.

DESTRUCTION DES STOCKS

SÉMINAIRE DE BUENOS AIRES : Contribution à la destruction des stocks de mines dans les Amériques

Avec la collaboration de l'Organisation des États américains, le Canada et l'Argentine ont coparrainé un séminaire régional sur la destruction des stocks de mines antipersonnel dans les Amériques, qui s'est tenu à Buenos Aires les 6 et 7 novembre 2000. Au cours de cette rencontre, qui s'adressait aux pays qui s'emploient à respecter les obligations qu'ils ont contractées aux termes de la Convention d'Ottawa, les discussions ont porté sur divers aspects de la question, depuis les détails techniques jusqu'aux questions budgétaires.

Au cours du séminaire, qui a duré deux jours, les participants ont procédé à des échanges de renseignements sur les méthodes de destruction. Ils ont comparé leurs expériences et leurs pratiques les plus fructueuses, ainsi que les enseignements tirés jusqu'à présent de la destruction des stocks de mines, et se sont penchés sur des questions telles que l'aide fournie par les donateurs, la préparation des budgets, les mesures de sécurité appropriées et les détails techniques des procédures de destruction et de vérification.

Les mines antipersonnel qu'on trouve sur le continent américain sont généralement assez faciles à détruire. Elles peuvent presque toutes être éliminées en les faisant exploser à l'air libre, à un coût relativement peu élevé. Il importe néanmoins de respecter les normes de sécurité pour assurer une opération à la fois efficace et sans danger.

Le Canada offre un soutien financier et technique dans le cadre du Fonds du Défi de Managua en vue d'aider les États parties à respecter leurs obligations en ce qui a trait à la destruction des mines.

Étapes de la destruction des stocks

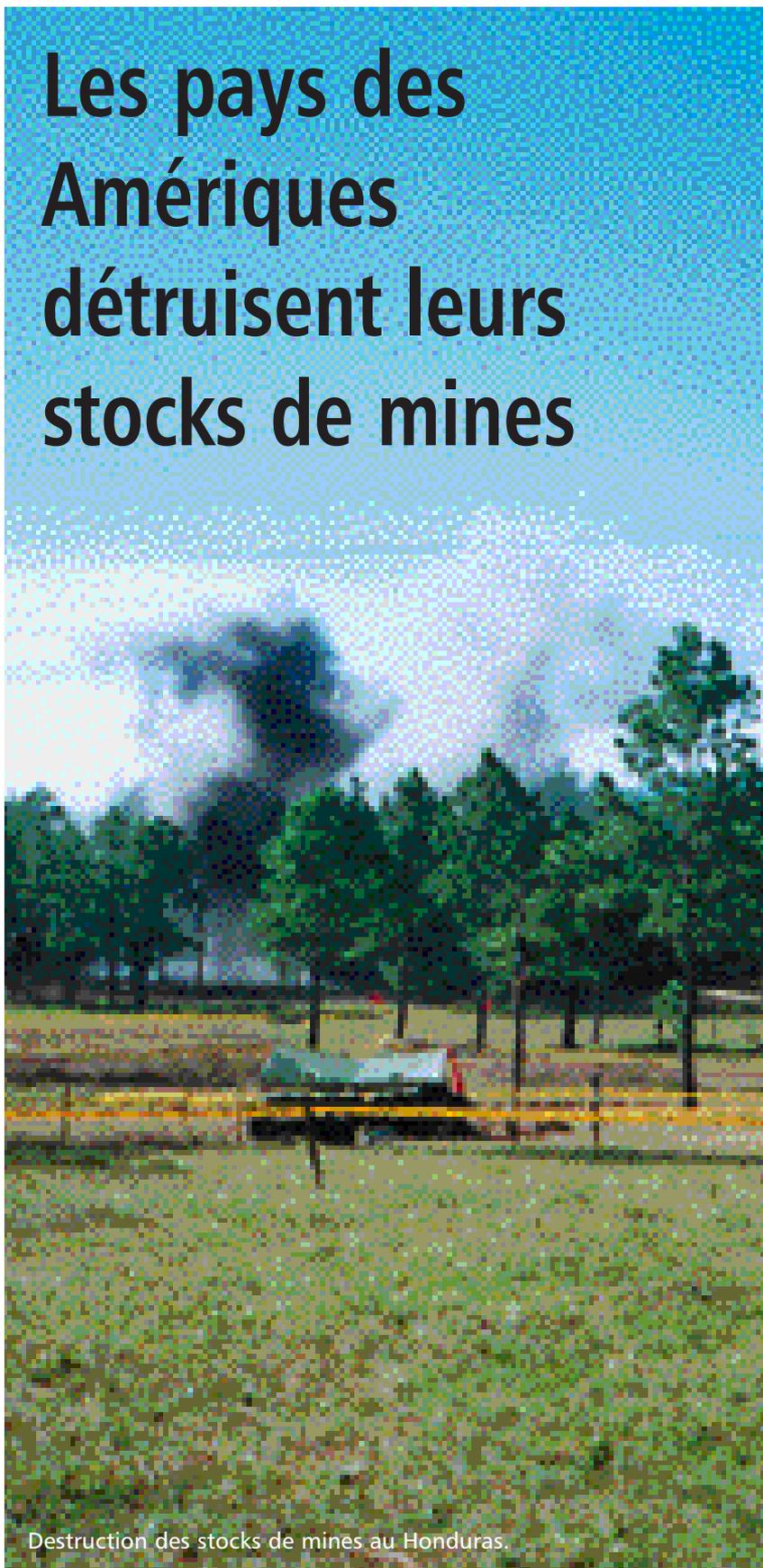
(Ci-dessous à gauche)

Participants au séminaire de Buenos Aires sur la destruction des stocks de mines (novembre 2000); de gauche à droite, Graham Goodrum, adjudant-chef des Forces canadiennes; Daniel Livermore, ambassadeur du Canada pour l'action contre les mines; le colonel Bedon, de l'Équateur; Claudio Torres Nachón, représentant de l'antenne mexicaine de la CIMT.

(Ci-dessous) Stocks de mines antipersonnel au Pérou.



Les pays des Amériques détruisent leurs stocks de mines



Destruction des stocks de mines au Honduras.

Pérou

Le Pérou a été le premier État à s'engager à détruire tous ses stocks de mines avant la Troisième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa. Avec le concours financier du Canada et le soutien technique de l'Australie, le pays andin aura détruit environ 313 000 mines d'ici septembre 2001.

Honduras

Le Honduras est le premier pays des Amériques à avoir détruit tous ses stocks (soit 9 000 mines) depuis la signature de la Convention en 1997. Le Canada lui a fourni le soutien technique et financier nécessaire à cette opération dans le cadre du Fonds du Défi de Managua.

Colombie

Le Canada a convenu de fournir à la Colombie, dans le cadre du Fonds du Défi de Managua, une aide technique et financière qui lui permettra de détruire les quelque 18 000 mines antipersonnel qui se trouvent dans son arsenal. Ayant adhéré à la Convention à une date relativement récente, la Colombie s'est engagée à détruire ses stocks bien avant l'expiration du délai de quatre ans imposé par la Convention.

Équateur

Avec l'aide du Canada, l'Équateur devrait avoir détruit ses 154 000 mines avant la tenue de la Troisième Assemblée. Graham Goodrum, un adjudant-chef des Forces canadiennes, a aidé les autorités équatoriennes à mettre à l'essai les méthodes de destruction et à procéder aux premières opérations d'élimination des stocks.

Nicaragua

Le Nicaragua prévoit que ses 137 000 mines auront été détruites d'ici octobre 2002. Le Canada lui fournit une aide technique et financière.

DÉMINAGE

Déminage à la frontière entre le Pérou et l'Équateur



Les opérations de déminage le long de la frontière qui sépare le Pérou et l'Équateur ont bénéficié d'équipements de protection fabriqués par Med-Eng Systems, une firme canadienne, et fournis par le Canada.

Les accords de paix qu'ont signés le Pérou et l'Équateur en octobre 1998 appellent notamment ces deux pays à détruire les mines installées le long de la frontière qui les sépare. Depuis, le Canada et l'Organisation des États américains participent aux efforts de déminage afin de permettre de définir des limites territoriales acceptables pour les deux pays et d'encourager ainsi la stabilité dans la région.

Les efforts de déminage déployés par le Pérou et l'Équateur se sont déroulés en deux étapes. La première phase visait à faciliter l'entrée en vigueur de l'accord de paix en mai 1999, tandis que la deuxième accordait la priorité au déminage lui-même afin de permettre de développer la région frontalière. Le Canada a appuyé ces deux volets en investissant 800 000 dollars depuis 1998.

Grâce aux sommes de 50 000 dollars que le Canada a versées à chacun des deux pays en 1998-1999, ils ont pu acquérir des équipements protecteurs fabriqués au Canada par une firme d'Ottawa, Med-Eng Systems.

En 1998-1999, le Canada a facilité la création du fonds volontaire de l'OEA pour l'action antimines au Pérou et en Équateur (Voluntary Fund for Mine Action in Peru-Ecuador) en y injectant 300 000 dollars. Administré par l'Unité pour la promotion de la démocratie, ce fonds a permis de répondre aux besoins précis des deux pays andins en matière de déminage, et de mieux coordonner les interventions des différents donateurs. La première contribution du Canada a facilité le processus d'acquisition du matériel de déminage nécessaire.

Le Canada a continué d'apporter son aide par l'entremise du Fonds, en versant 400 000 dollars en 1999-2000 au titre de la deuxième phase du plan, en finançant l'acquisition d'équipements de détection, de protection et de déminage, et en apportant un soutien logistique au déminage le long de la frontière.



Déminage au Nicaragua après les inondations provoquées par l'ouragan Mitch en 1998.

DÉMINAGE AU NICARAGUA : L'après-Mitch

À la suite de l'ouragan Mitch, le Nicaragua a vu plusieurs années de travaux de déminage anéanties, les inondations et les coulées de boue ayant déplacé des champs de mines qui avaient déjà été repérés et marqués.

Depuis 1998, le Canada, en collaboration avec l'OEA et la Norvège, apporte son soutien aux activités de déminage qui se poursuivent le long de la frontière séparant le Nicaragua et le Honduras (région qu'on a appelée le Front opérationnel n° 4).

Le Canada a versé deux millions de dollars au titre de l'opération de déminage menée dans le cadre du programme d'aide au déminage de l'OEA en Amérique centrale (OAS Assistance Program for Demining in Central America – APDCA), de concert avec la Commission interaméricaine de défense (CID) et l'armée nicaraguayenne. L'aide canadienne a couvert une partie des dépenses engagées sur le terrain pour les vêtements protecteurs, la nourriture destinée aux démineurs, l'entretien des véhicules et les frais d'assurance et d'administration pour les bureaux locaux installés dans les régions rurales.

Le Nicaragua prévoit que, grâce à ce genre d'activités, le déminage sera complété d'ici 2004, malgré les retards



Des soldats nicaraguayens participent à un cours de déminage offert grâce à la collaboration de l'OEA et de la Commission interaméricaine de défense.

DÉMINAGE

causés par l'ouragan Mitch en novembre 1998. À la suite de ce désastre, le Nicaragua a vu plusieurs années de travaux de déminage anéanties, les inondations et les coulées de boue ayant déplacé des champs de mines qui avaient déjà été repérés et marqués. Le Canada avait alors versé 100 000 dollars pour permettre à l'OEA d'effectuer une évaluation préliminaire des dégâts. Cette somme a également permis de mener des opérations de déminage d'urgence et de remplacer l'équipement essentiel de détection et de déminage qui avait été perdu au cours de l'ouragan.

Plus de mines au Honduras en 2001

Le Honduras sera bientôt le premier pays des Amériques à être déclaré « pays sans mines » depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. Le dernier volet du programme de déminage doit en effet prendre fin dans la province de Choluteca en septembre 2001.

Le Canada a versé 500 000 dollars au titre de cette dernière étape du programme hondurien, coordonné par les responsables de l'APDCA de concert avec la CID et l'armée hondurienne.

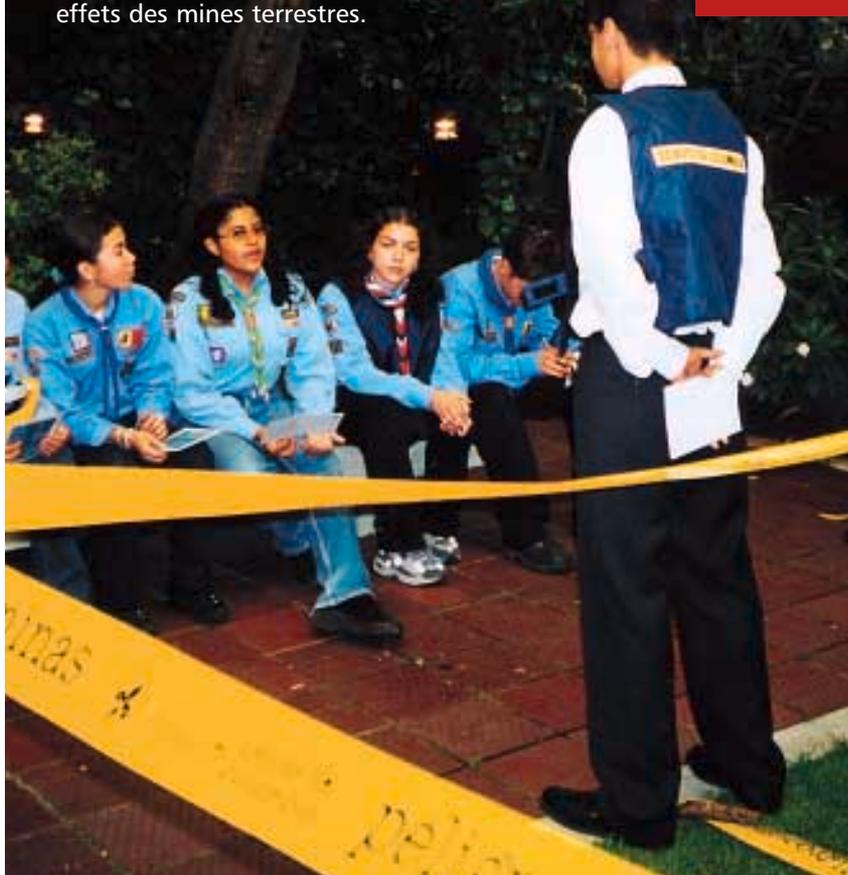
Auparavant, le Canada avait fourni 60 000 dollars à l'OEA pour l'achat d'abris et de matériel destinés aux équipes de démineurs du Honduras. Les abris avaient pour but d'améliorer les conditions de vie des démineurs, en particulier durant la saison des pluies, accroissant du même coup l'aspect sécuritaire et l'efficacité des opérations. Lorsque celles-ci auront pris fin, les tentes seront affectées à d'autres programmes d'action antimines dans la région.

Hank Morris

Tente fournie par le Canada pour améliorer les conditions de vie des démineurs honduriens.



Des scouts colombiens prennent part à des jeux de rôle qui mettent l'accent sur les effets des mines terrestres.



SENSIBILISATION AUX MINES

COLOMBIE : Appui du Canada au programme d'information de l'UNICEF

La Colombie est le seul pays du continent américain où on continue d'installer des mines terrestres, et le nombre de victimes de ces engins augmente plus rapidement que celui des autres groupes d'amputés dans ce pays. Depuis 1999, le Canada accorde son appui à un programme de sensibilisation aux dangers des mines en Colombie.

Le programme est coordonné par l'antenne colombienne de l'UNICEF, les Scouts de Colombie et le ministère des communications. La première phase consistait à informer la population de tout le pays au sujet des dangers que présentent les mines. Elle comprenait une campagne radiophonique et des activités éducatives destinées aux enfants et aux jeunes, y compris des jeux de rôle.

La deuxième phase du programme s'adressera aux localités rurales touchées par les mines et sera d'abord axée sur la prévention. Elle visera principalement à renseigner la population au sujet des mines et des dangers qu'elles présentent et comportera aussi une campagne radiophonique. Tous les éléments du programme respecteront les directives internationales pour la sensibilisation au danger des mines terrestres et des engins non explosés (International Guidelines for Landmines and Unexploded Ordnance Awareness Education).

Le Canada a contribué la somme de 100 000 dollars à chacune des deux phases du programme, soit 200 000 dollars au total.

Ces panneaux en plastique étanche, qui se lisent « Peligro Minas! » (Danger Mines!), sont moins susceptibles que les panneaux de métal traditionnels d'être volés pour servir d'ustensiles de cuisson, et de plus ils résistent mieux aux intempéries que les panneaux de carton.

En 2000-2001, le Canada a fourni 11 000 de ces panneaux au Nicaragua par l'entremise de l'Équipe d'action contre les mines de l'Organisation des États américains; cette année, 5 000 panneaux ont été donnés au bureau du vice-président et au ministère de la défense de la Colombie.

On se servira de ces panneaux dans le cadre des campagnes de sensibilisation et des programmes de marquage des mines et de déminage pour mettre la population en garde contre les dangers que présentent les zones minées.



AIDE AUX SURVIVANTS

Que soit entendue la voix des survivants

Au printemps 2001, le réseau des survivants de mines terrestres (Landmine Survivors Network – LSN) a, avec l'aide du Canada, lancé un nouveau programme – « Raising the Voices » – visant à mettre sur pied des groupes de soutien à l'intention des survivants. Ce programme est sous les auspices du groupe de travail de la CIMT sur l'aide aux victimes.

La séance pilote du programme a réuni à Genève huit survivants originaires d'Amérique latine. Ils ont assisté aux réunions des comités permanents issus de la Convention d'Ottawa et participé à des séances d'information sur la promotion des droits des survivants.

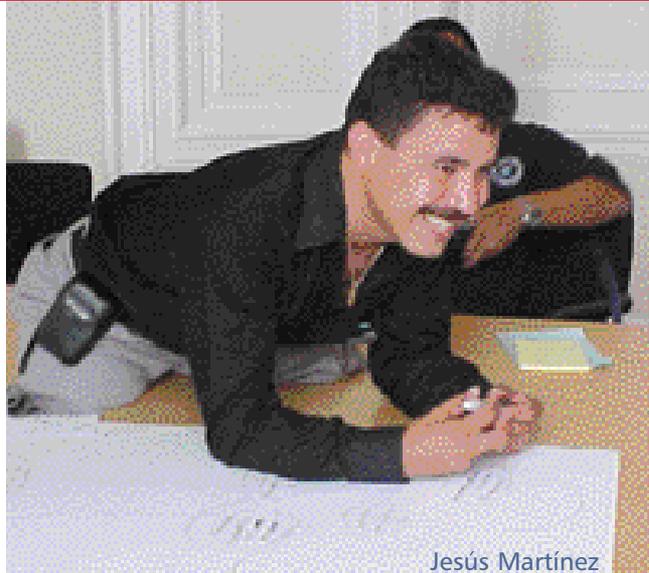
Le programme vise à donner aux participants les moyens nécessaires pour représenter les survivants et autres personnes handicapées dans leur pays d'origine et lors des rencontres consacrées à la Convention d'Ottawa, pour mobiliser les personnes et les ressources, et pour promouvoir les droits des survivants. Les participants assisteront également aux réunions des États parties à la Convention et des groupes chargés du programme de travail intersessions. Ils auront en outre à élaborer et mettre sur pied des projets de promotion des droits des survivants dans leur pays d'origine.

Comme la Troisième Assemblée des États parties se tiendra à Managua, la première phase du programme comprenait des survivants originaires de cinq pays d'Amérique latine, soit le Nicaragua, le Salvador, la Colombie, l'Équateur et le Chili.

À Genève, les participants ont assisté aux réunions des comités permanents, y compris le comité chargé de l'aide aux victimes, ainsi qu'à des ateliers consacrés aux droits de l'homme et aux droits des handicapés, à l'historique du Processus d'Ottawa et aux détails de la Convention. Ils ont également eu la possibilité de rencontrer des représentants de gouvernements, des militants des ONG et d'autres personnes actives dans des projets antimines.

Les participants ont en outre mis au point leurs projets de promotion des droits des survivants pour leur pays d'origine en fonction de leurs propres objectifs et ressources, et en fonction des aspects de la formation qui leur ont été le plus profitables. Ils rendront compte de leurs progrès lors de la Troisième Assemblée des États parties.

Un nouveau cycle du programme Raising the Voices, faisant appel à un nouveau groupe de survivants, doit débuter en 2002. Pour plus de renseignements sur cette initiative, on peut prendre contact avec le LSN par l'entremise de son site Web : www.landminesurvivors.org



Jesús Martínez

Projets locaux de soutien aux survivants



Nelson Castillo

Jesús Martínez (El Salvador), directeur de la section salvadorienne du LSN

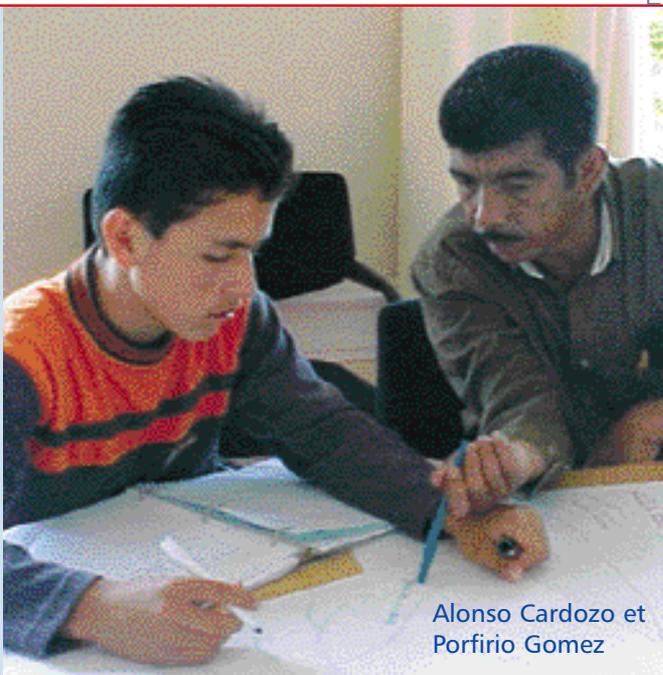
Jesús Martínez se propose de recueillir des données sur les nouvelles victimes de mines terrestres dans son pays et de sensibiliser davantage la population aux droits de l'homme, aux Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et à la situation relative aux mines terrestres dans le cadre de son travail auprès des représentants du gouvernement et d'autres organisations.

José Miguel Larenas (Chili), étudiant en génie qui, pendant ses loisirs, s'intéresse à la question des survivants de mines et d'engins non éclatés (UXO) et fait la promotion de leur droit à des soins et des services de réadaptation

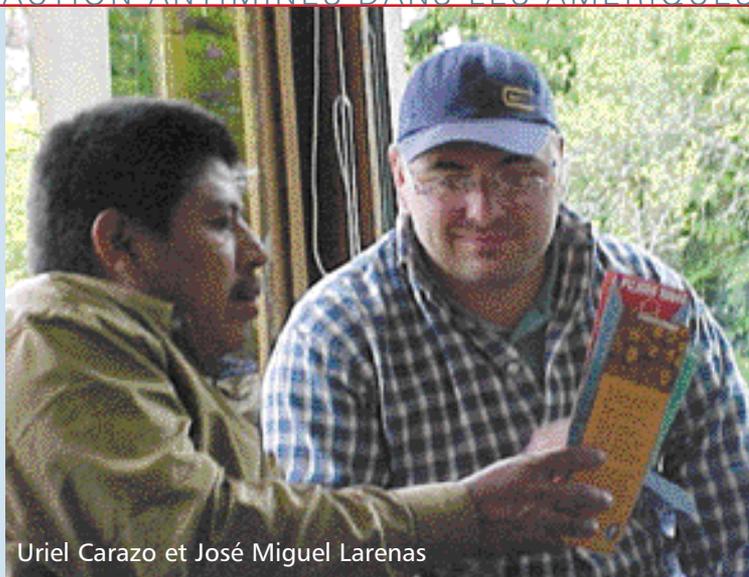
José Miguel Larenas veut faire appel au courrier électronique et à l'internet pour créer un réseau de survivants de mines terrestres et d'UXO dans les Amériques.

Nelson Castillo (Équateur), président de l'Asociación de Excombatientes Discapacitados « Alto Cenepa » (association d'anciens combattants handicapés)

Nelson Castillo veut mettre à la disposition du personnel militaire des ateliers sur l'égalité des chances dont doivent jouir les handicapés. Il souhaite également que la portée de la loi nationale sur la protection des civils handicapés soit élargie pour inclure les militaires.



Alonso Cardozo et
Porfirio Gomez



Uriel Carazo et José Miguel Larenas



Edgar
Moreno



Danis Hernández

Raquel Willeman/LSN

Alonso Cardozo (Colombie), le plus jeune promoteur des droits des survivants, avait 14 ans lorsqu'il a marché sur une mine alors qu'il travaillait sur une ferme de son village; alors qu'il approche sa dernière année d'études secondaires, il souhaite mobiliser d'autres survivants et d'autres handicapés pour qu'ils puissent partager leurs expériences et s'offrir un soutien mutuel

Alonso Cardozo se propose de recueillir des données sur les autres survivants qui résident dans sa province et d'aider à mettre sur pied des réseaux d'entraide à leur intention.

Edgar Moreno (Colombie), étudiant en prothétique qui offre des services de recyclage professionnel à d'autres handicapés

Edgar Moreno entend organiser, de concert avec la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, un marathon de 120 kilomètres à vélo et en fauteuil roulant pour les amputés, qui se déroulera à Bogotá et dans les environs. Cette activité vise à sensibiliser davantage la population aux capacités et au courage des handicapés et à la nécessité de prendre des mesures concrètes relativement aux mines terrestres en Colombie.

Porfirio Gomez Zamora (Nicaragua), animateur de séances de sensibilisation aux dangers des mines et participant à des projets d'aide aux victimes

Porfirio Gomez entend mettre en place un réseau régional de survivants qui auront pour tâche de sensibiliser la population de leurs villages aux dangers des mines. Il animera un séminaire de formation d'une journée à l'intention de ces survivants dans le but de les former. La publicité relative au séminaire se fera par le biais de réunions communautaires et de services religieux.

Danis Hernández (Nicaragua), coordonnateur de l'Asociación de Discapitados de la Resistencia Nicaraguense (association des handicapés de la résistance nicaraguayenne), explique aux enfants les dangers des mines et collabore avec l'OEA et la Croix-Rouge pour aider les victimes des mines à obtenir des services de réadaptation physique

Danis Hernández se propose d'afficher les Règles des Nations Unies dans divers lieux publics de la ville d'Ocotol, où il habite, à l'occasion de la parade organisée dans le cadre de la journée nationale des handicapés nicaraguayens, le 25 août. Il informera également les gens au sujet des droits des handicapés et des Règles minima dans le cadre de rencontres avec des organisations de jeunes, de policiers et de femmes.

Uriel Carazo (Nicaragua) coordonne la sensibilisation aux mines et, par l'intermédiaire de la Comisión Conjunta de Discapitados por la Paz y la Reconstrucción de Madriz (commission conjointe des handicapés pour la paix et la reconstruction), facilite l'obtention de prothèses et de services de réadaptation physique.

Uriel Carazo souhaite identifier les survivants de mines qui n'ont pas accès aux services disponibles et offrir à 30 éducateurs de la commission conjointe spécialisés en sensibilisation aux mines des séances d'information sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Règles des Nations Unies afin qu'ils puissent diffuser leurs connaissances dans les localités touchées.

AIDE AUX SURVIVANTS

COLOMBIE : Conférence axée sur l'amélioration des soins offerts aux survivants

Les 26 et 27 mars, CIREC, la fondation colombienne de reconstruction chirurgicale, a organisé à Bogotá une conférence destinée à améliorer les soins médicaux et les services de réadaptation offerts aux survivants des mines terrestres.

En Colombie, les victimes des mines sont le groupe d'amputés dont le nombre augmente le plus rapidement. La conférence, intitulée « Un pas en avant », réunissait des personnes et des organismes qui fournissent de l'aide et des services de réadaptation à ces victimes. Les participants ont pu procéder à des échanges de connaissances sur le traitement.

Il a notamment été question des méthodes chirurgicales pour le traitement des blessures causées

par les mines, ainsi que des types de prothèses nécessaires. On a également fourni aux praticiens des outils de base servant à la sensibilisation aux mines. David Nielen, expert en prothétique et membre de l'Association canadienne des prothésistes et orthésistes, était au nombre des conférenciers invités.

Créé en 1976, CIREC est le seul centre de prothétique et de réadaptation des amputés en Colombie. Depuis sa création, la fondation a aidé plus de 20 000 personnes handicapées à réintégrer la société. Le Canada a versé 10 000 dollars à l'appui de la conférence.



Michael Simpson/One Sky

Le Sierra Club de la Colombie-Britannique offre des services de formation et de développement économique durable aux survivants des mines terrestres et aux gens qui les entourent au Salvador. Le projet, intitulé « Healing Ourselves, Healing the Land » (Pour nous guérir et guérir le sol), comprend des ateliers de formation en technologies respectueuses de l'environnement, telle la réparation de vélos, ainsi qu'un système modeste de prêts aux entreprises et des activités commerciales alternatives au niveau local. Il comprend également un autocar ambulant consacré à la sensibilisation aux mines, que les survivants conduisent eux-mêmes, et qu'on voit ici (*ci-haut à gauche*) décoré par une survivante.



Groupe nommé pour honorer la mémoire du regretté général Reay

Le lieutenant-général (retraité) Gordon Reay, conseiller spécial de l'ambassadeur du Canada à l'action contre les mines, est décédé le 21 décembre 2000 à Zagreb (Croatie), à la suite d'un accident de la route. Ancien commandant de l'armée canadienne, le lieutenant-général Reay présidait le groupe de soutien régional pour l'action antimines du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est; il se trouvait en Croatie pour aider à mettre sur pied un mécanisme de coordination de l'action antimines.

Le lieutenant-général Reay a joué un rôle clé dans la campagne que mène le Canada en faveur de l'adoption et la ratification universelles de la Convention d'Ottawa, notamment en faisant valoir la nécessité de détruire les stocks de mines et en poursuivant avec les dirigeants militaires et civils un dialogue centré sur des doctrines militaires d'où est absent le recours aux mines antipersonnel.

Le groupe de soutien régional pour l'action antimines s'appelle maintenant le Groupe Reay, en l'honneur du lieutenant-général. Le groupe poursuit ses activités dans la région.

Carnet de l'action antimines

Albanie : début de la destruction des stocks

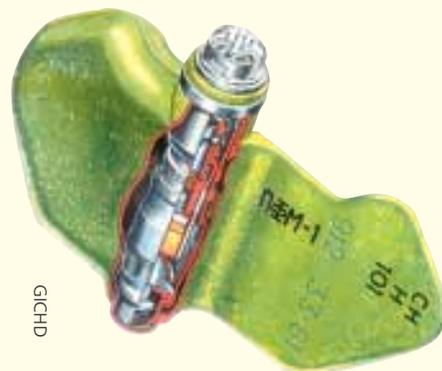
Le 29 juin 2001, une cérémonie de désamorçage de mines a signalé le début d'un programme de destruction des stocks en Albanie. Ce projet a été proposé par le Canada, qui contribue par ailleurs à son financement. Il permettra d'enlever et de détruire quelque 1,6 million de mines antipersonnel d'ici la fin de 2002.

William Hunt



Gwyneth Kutz, représentant la mission canadienne en Albanie, participe au démantèlement des premières mines dans le cadre du programme de destruction des stocks de ce pays.

Le projet se déroulera à Ulp Mjekës, une ancienne usine de production d'armements située près d'Elbasan, au centre du pays. Il est dirigé par l'Agence d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN et financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la destruction des stocks de mines terrestres du Partenariat pour la Paix, au nom de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Hongrie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse.



GCHD

Un séminaire tenu en février 2001 sous les auspices du Canada et de la Hongrie portait sur les difficultés qui entourent la destruction des mines PFM-1 de type « papillon ».

Séminaires régionaux consacrés à l'universalisation et la mise en application de la Convention

Le Canada a coparrainé en 2000-2001 sept séminaires régionaux consacrés à l'universalisation et la mise en application de la Convention d'Ottawa. En novembre 2000, il s'est joint à l'Argentine pour organiser un séminaire à Buenos Aires sur la destruction des stocks de mines dans les Amériques, tandis qu'en février 2001 il collaborait avec la France pour appuyer l'organisation à Bamako (Mali) d'un séminaire portant sur la ratification universelle et l'application de la Convention d'Ottawa en Afrique. Toujours en février, le Canada et la Hongrie ont organisé à Budapest une conférence au cours de laquelle ont été discutées les difficultés techniques associées à la destruction des mines de type PFM-1, et le Canada a parrainé une conférence consacrée aux obligations de la Colombie aux termes

de la Convention d'Ottawa, qui s'est déroulée dans une université de Bogotá (Universidad del Rosario). En juin 2001 avait lieu à Varsovie un séminaire sur la Convention d'Ottawa, coparrainé par le Canada et la Pologne; le même mois, un séminaire sur l'universalisation de la Convention a été organisé à Ulaan Baatar par le Canada et la Mongolie. Enfin, en août 2001, un séminaire consacré à la destruction des stocks de mines, organisé conjointement par le Canada et la Malaisie, s'est déroulé à Kuala Lumpur.

On peut obtenir des comptes rendus de ces rencontres en s'adressant au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Études d'impact de niveau un financées par le Canada : bilan provisoire

Les études d'impact de niveau un permettent de recueillir des données très utiles sur l'incidence socio-économique des mines terrestres, et elles facilitent la définition de priorités pour l'action antimines. Les résultats de l'étude effectuée au Yémen, à laquelle le Canada a contribué 1,5 million de dollars, ont été rendus publics en septembre 2000. Le Canada a versé un montant additionnel de 150 000 dollars pour faciliter l'application des résultats de l'étude.

L'étude menée au Mozambique, à laquelle le Canada a contribué 2,5 millions de dollars, a été réalisée par le Canadian International Demining Corps. L'étude est maintenant terminée et les résultats ont été communiqués aux autorités mozambicaines en juin 2001. Le Canada y donnera suite en accordant son appui à l'Institut national du déminage du Mozambique.

En ce qui concerne l'étude d'impact relative au Cambodge, à laquelle le Canada a versé

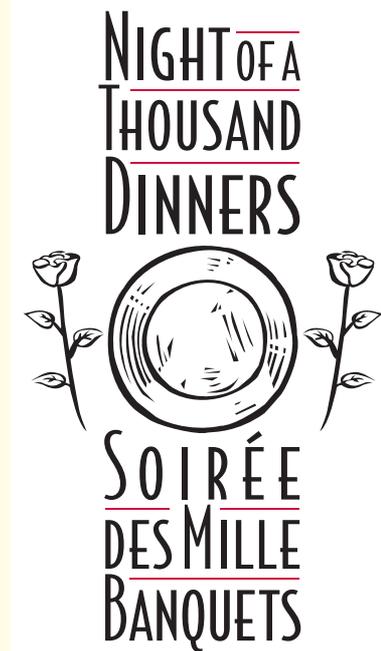
3,3 millions de dollars, elle doit se terminer d'ici la fin de 2001. Les résultats de cette étude, qui a été menée par GeoSpatial International Inc., devraient être communiqués peu de temps après.

Éthiopie et Érythrée : soutien du Canada à l'action antimines

Le Canada fournit à l'Éthiopie et l'Érythrée une aide à l'action antimines qui s'inscrit dans le cadre du soutien offert à ces deux pays pour conforter l'accord de cessez-le-feu intervenu en 2000 et appuyer leurs efforts de reconstruction. Il a versé 870 000 dollars pour soutenir la coordination et la mise en valeur des capacités, l'action antimines d'urgence, y compris des études d'impact de niveau un et des campagnes de déminage et de sensibilisation dans la zone de sécurité temporaire et dans les régions contiguës des deux pays.

Vancouver : atelier sur les technologies antimines

Le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD), avec le concours du MAECI, a organisé un atelier sur les technologies antimines à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, les 4 et 5 juin. L'atelier, qui s'est déroulé au Liu Centre for the Study of Global Issues, visait à susciter un dialogue constructif entre les responsables de la mise au point de technologies antimines et les utilisateurs de ces technologies. Les discussions ont porté sur les thèmes suivants : équipement de protection personnelle, matériel d'aide technique, essais et évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'atelier, voir la section « Quoi de neuf » sur le site Web du CCTD à l'adresse suivante : www.ccmata.gc.ca



Campagne de souscription en novembre : la Soirée des mille banquets

La Fondation des mines terrestres du Canada et l'Association américaine pour les Nations Unies organisent conjointement une campagne internationale de souscription en faveur de l'action antimines, appelée « Soirée des mille banquets ». Dans le cadre de cette activité, des banquets-bénéfice auront lieu dans plusieurs pays autour du 30 novembre 2001, les fonds recueillis devant ensuite être versés à Adopt-A-Minefield, un programme de déminage. Qu'il s'agisse d'un somptueux banquet à 500 dollars par couvert ou d'un simple repas de pizza et bière à 25 dollars, les gens sont encouragés à appuyer la cause, soit en organisant un repas, soit en y prenant part. Pour plus de renseignements sur la façon de participer et de s'inscrire comme hôte, s.v.p. se rendre à l'adresse www.1000dinner.com (en anglais seulement).

Jeunes Ambassadeurs : de nouvelles recrues encouragent les Canadiens à poursuivre l'action antimines

Sept nouveaux Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines seront envoyés dans diverses localités canadiennes en 2001 et 2002 pour promouvoir une action durable en vue d'interdire les mines antipersonnel.

Dans le cadre du Programme des Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM), ces jeunes diplômés universitaires mettront au point et appliqueront des programmes d'information sur l'action antimines dans leurs propres régions; ils feront des exposés dans les écoles et devant les organismes communautaires, et organiseront des activités pour célébrer l'anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa, le 3 décembre, de même que l'anniversaire de son entrée en vigueur, le 1^{er} mars. Les Jeunes Ambassadeurs participeront également à la Soirée des mille banquets organisée par la Fondation des mines terrestres du Canada.

Le PJAAM est coordonné par la Croix-Rouge canadienne, Action Mines

Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI); il est financé par l'Équipe d'action contre les mines du MAECI et le Programme de stages internationaux pour les jeunes. Les Jeunes Ambassadeurs sont pris en charge par la Croix-Rouge canadienne (à Vancouver et Calgary), la Fondation des mines terrestres du Canada (à Toronto), Action Mines Canada (à Ottawa), UNICEF Québec (à Montréal) et OXFAM Canada (à Halifax et St. John's). Depuis septembre 1998, 24 Jeunes Ambassadeurs ont été formés dans le cadre du programme; au moins le tiers d'entre eux travaillent aujourd'hui dans le domaine de l'action antimines.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut communiquer avec le bureau national par téléphone au numéro (613) 241-4141 ou par courriel à l'adresse ymaap@sympatico.ca. On peut également visiter le site Web suivant : www.dangermines.ca

Nouvelles recrues au sein du Programme des Jeunes Ambassadeurs en 2001 :
de gauche à droite, Monique Auffrey, Rebecca Ho-Foster, Lisa Shebib, Melanie Thomas, Dawn Dittman, Ève-Lyne Lacouture et Émilie Giroux-Gareau.

Semaine canadienne de sensibilisation aux mines antipersonnel

Cette année, la Semaine canadienne de sensibilisation aux mines antipersonnel marquait l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. À cette occasion, diverses activités ont été organisées aux quatre coins du pays.

Les Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines ont organisé des célébrations dans diverses localités, accueilli des membres étrangers de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (CIMT) et procédé au lancement d'un site Web d'information sur l'action antimines de la Croix-Rouge canadienne, intitulé « Survive the Peace ».

À Ottawa, John Manley, ministre des Affaires étrangères, Song Kosal, une survivante des mines terrestres, et d'autres participants de la CIMT ont lancé le projet « Classe virtuelle » avec la collaboration d'étudiants de niveau secondaire de l'Ontario, de Terre-Neuve et du Québec. Dans le cadre de ce projet, des étudiants de diverses régions du pays participeront à des vidéoconférences interactives portant sur le problème des mines terrestres dans le monde.

Action Mines Canada a organisé, à l'intention des députés et sénateurs, un petit déjeuner sur la Colline du Parlement pour leur donner l'occasion de rencontrer des militants étrangers qui participent à la campagne antimines internationale et de prendre connaissance de la situation actuelle de l'action antimines dans le monde.

De son côté, le Canadian International Demining Corps (CIDC) a organisé un dîner-bénéfice à Sydney (Nouvelle-Écosse). L'ambassadeur canadien à l'action contre les mines, Daniel Livermore, a pris part à ce dîner, qui a permis de recueillir 10 000 dollars pour les activités de déminage du CIDC.



Heather McBride/PJAAM

Europe du Sud-Est : le Groupe Reay favorise la coopération régionale

Le Groupe Reay du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est (ainsi rebaptisé en l'honneur du regretté lieutenant-général Gordon Reay) poursuit ses activités visant à encourager la coopération au chapitre de l'action antimines dans cette région.

Sous la présidence du Canada, le groupe a défini un plan de travail axé sur trois grands objectifs prioritaires : la mise en place d'un réseau régional de laboratoires d'essai et d'évaluation; la création d'une région exempte de mines; l'amélioration de la gestion, de la réadaptation et de la sensibilisation aux dangers des mines à l'échelle régionale.

Les propositions de projet qui vont dans le sens des objectifs poursuivis seront soumises au Groupe de travail sur la sécurité du Pacte de stabilité, et des fonds seront probablement engagés à la prochaine

conférence régionale pour les annonces de contributions, qui doit avoir lieu en octobre.

Stratégie antimines de l'ONU : réunion au Canada

Les 8 et 9 juin 2001, le Canada a été l'hôte d'une réunion consacrée à la mise au point de la stratégie antimines de l'ONU. Cette rencontre, qui s'est tenue à Ottawa, regroupait des spécialistes triés sur le volet qui ont débattu du suivi à donner à la demande de l'Assemblée générale relativement à une élaboration plus poussée de la stratégie antimines. Environ 25 représentants de divers organismes de l'ONU, de programmes d'action antimines soutenus par l'ONU, d'organisations non gouvernementales et de donateurs ont participé à la réunion. Le Canada a fourni les locaux et les services administratifs en plus de prendre part à la discussion.

Thaïlande : les cisailles pour broussailles de PRO MAC passent le test

En mai 2001, après des essais concluants menés au Centre canadien des technologies de déminage, des cisailles pour broussailles mises au point par PRO MAC Manufacturing, une entreprise de Duncan (Colombie-Britannique), ont été mises à l'essai au centre d'action antimines de Thaïlande. Ces essais ont montré que l'appareil permet d'améliorer la sécurité des travailleurs et d'accélérer les activités de déminage. En réponse à une demande du gouvernement thaïlandais, le Canada a fourni l'appareil BDM-48 de PRO MAC dans le cadre d'un programme d'essai. Les résultats seront communiqués à la communauté internationale.



Essai de la débroussailleuse PRO MAC BDM-48 en Thaïlande.

Major Harry Burke/RDDC